

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 65 (1968)
Heft: 1-2

Rubrik: Variétés ; Rapports ; Conférences ; Congrés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lièrement destiné aux bougies utilisées dans les églises pour la célébration des cultes.

Les bougies en cire d'abeilles ne se déforment pas facilement lorsque la température ambiante monte, parce qu'elles possèdent un point de fusion élevé. Elles ne produisent pas de fumée gênante ni une odeur désagréable. Les bougies en cire d'abeilles se consument avec une belle flamme ronde et blanche, donnant au spectateur une impression de paix. Elles brûlent plus longtemps que celles faites avec des matériaux de remplacement à bon marché. Aujourd'hui, les bougies sont faites par des procédés mécaniques, mais certaines anciennes méthodes de production sont encore utilisées.

Des apprêteurs de bois préfèrent la cire d'abeilles aux différentes préparations paraffinées car elle permet d'obtenir un poli très soigné, résistant longtemps aux influences extérieures.

Pour la cire à parquet, la cire d'abeilles fondu reçoit durant son refroidissement une certaine quantité de térébenthine. Apparemment, les produits à polir contenant de la cire d'abeilles supportent mieux l'humidité que ceux faits avec d'autres cires.

La cire d'abeilles est un moyen avantageux d'isolation pour les câbles et fils enroulés ou repliés ou mobiles. Mais, de toute façon, dans le domaine de l'isolation pour des buts industriels, la cire d'abeilles est concurrencée par de nombreux et importants matériaux.

Variétés

Le lapin et le crapaud

Fable africaine

Depuis longtemps déjà un lapin et un crapaud vivaient en paix ensemble. Ils se consultaient dans leurs difficultés, se consolaient mutuellement dans les mésaventures de la vie, se soignaient amicalement en cas de maladie et s'invitaient, l'un chez l'autre, à l'occasion de festin.

Un jour, ayant été se promener ensemble, le lapin vit une magnifique ruche d'abeilles sauvages suspendue à un arbre, et dit au crapaud :

— Attaquons cette ruche, nous nous régalerons ensuite du miel ensemble.

— Mon ami, répondit le crapaud, il n'est pas permis de voler. Laissons cette ruche où elle est : elle ne nous appartient pas.

— Nous sommes tous les deux encore à jeun, reprit l'autre, car nous n'avons rien trouvé à manger en route, et cette promenade au grand air a creusé nos estomacs. Ce bon miel nous remettra d'aplomb.

— Mais... je suis très petit, répondit le crapaud... je ne puis sauter si haut ! Je ne peux donc pas t'aider.

— Tu vois combien tu as peur, répondit le lapin. Puisque tu es si poltron, laisse-moi agir tout seul.

Ayant grimpé à l'arbre, le lapin renversa la ruche. Il en redescendit ensuite et invita le crapaud à se régaler du miel recueilli. Ce fut un festin. Ils emportèrent même avec eux ce qu'ils n'avaient pu manger sur place.

La chose se sut et fut longuement commentée. Plusieurs animaux se rendirent sur les lieux pour voir exactement de quoi il s'agissait. Toutefois personne ne connaissait le coupable. Ils firent cercle autour de l'arbre sur lequel la ruche avait été renversée et se mirent à discuter sur le vol.

— Comme le monde d'aujourd'hui est mauvais, dit le putois. On ne peut même plus mettre quelque chose en sûreté sur un arbre.

— Le mal doit être puni, ajouta le lion. Cet acte mérite une bonne leçon. Si je connaissais le coupable, je lui infligerais une forte amende... ou même je le condamnerais à mort.

— Cela est juste, s'écria le chacal, il faut respecter le bien d'autrui.

Et, sentencieusement, la girafe ajouta :

— Ne fais pas à autrui ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse.

Le lapin et le crapaud, qui n'étaient pas très loin, se mirent à trembler de peur d'être découverts.

Le lapin regarda son camarade et lui dit à voix basse :

— Tu entends ce qu'ils disent ?

— Nous avons mal agi, répondit tristement le crapaud.

Le lapin regarda son camarade avec méfiance et vit battre son cœur à fleur de peau, tant il avait peur. Furieux, il lui dit d'une voix forte et irritée :

— Ecoute, mon ami, j'ai peur que tu ne me dénonces, car tu te montres trop impressionnable. C'est ta conscience qui te trahit !

Le crapaud, vexé de ces paroles, répondit d'un ton tranchant et courroucé :

— Moi, te dénoncer ? Tu peux être bien tranquille que je ne dirai jamais à personne que c'est toi, oui toi, qui as volé le miel !

Les animaux entendirent ce dialogue, attrapèrent le lapin et lui infligèrent une forte amende.

Morale : Le voleur est découvert tôt ou tard. Le diable sait faire la marmite mais pas le couvercle de celle-ci.

Père Silvio Serra I.M.C., Meru, Kenya.

Tiré de « L'Echo d'Afrique » par U. Torche.

RAPPORTS – CONFÉRENCES – CONGRÈS

UN CONGRÈS A LYON

La Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales de France, organisme créé le 30 janvier 1966, a déjà arrêté son programme d'activité pour 1968.

Elle convie les apiculteurs suisses à son deuxième Congrès fixé à Lyon (Palais des Congrès) les samedi et dimanche 24 et 25 février 1968.

Journées certainement très intéressantes et plus spécialement appréciables durant la saison morte qui permet aux apiculteurs de réfléchir, de faire le point, de s'instruire et de préparer avec soin la nouvelle saison. Un beau programme en perspective qui permettra de prendre contact avec nos collègues d'outre-Jura et d'entendre des voix autorisées de l'apiculture française. Visite d'une exposition apicole et de la ville alternant avec des conférences de personnalités marquantes du monde apicole. Projection de films.

Ajoutons encore que la Fédération nationale des organisations sanitaires apicoles départementales de France, édite un journal

très intéressant : *La Santé de l'Abeille*, paraissant trimestriellement. Il traite plus spécialement des maladies des abeilles, des tâches des agents sanitaires, de la génétique et de la sélection. Son prix pour l'étranger est fixé à 8 francs français, payables par mandat international à Paris, compte de chèques postaux de la fédération N° 32.56.48. Quelques pages sont réservées à la publicité apicole. Tous renseignements sont donnés par M. L. Adam, 20bis, rue Victor-Hugo, 91 Montgeron, Côte-d'Or.

Pour les inscriptions au congrès, se conformer aux indications suivantes :

**Participation au 2^e Congrès de la F.N.O.S.A.D., à Lyon (Palais des Congrès)
les samedi 24 et dimanche 25 février 1968**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Inscription au Congrès (obligatoire)

8 F (1)

Réervation d'une chambre : pour la nuit du 23 au 24 février (2)
pour la nuit du 24 au 25 février (2)

Repas en commun le 24 février, midi
(au Palais des Congrès, par traiteur) 18 F (2)

Repas du 24 février, le soir, dans une brasserie typiquement lyonnaise 20 F (2)
Banquet le 25 février, midi (dans un restaurant réputé) 25 F (2)

Total

J'arriverai à Lyon le à heures,
par train (2) - (3)
par mes propres moyens (2).

A verser au CCP de la F.N.O.S.A.D. : Paris 32.56.48.
(Mandat international pour les étrangers).

A le

Signature _____

Le présent bulletin est à retourner à : M. LEFEVRE, 9, place Tobie-Rotabel
69 LYON (1^{er})

(1) L'inscription donnera droit :

La inscription donnera droit :
à la remise d'une documentation et insigne :

à la remise d'une documentation et d'insigne ;
à la visite de l'Exposition apicole et de la ville de Lyon (en cars avec hôtesses) ;

à la projection du film pris lors du voyage aux USA et au Canada (durée : plus d'une heure), etc.

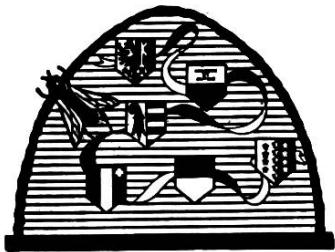
(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) Les participants voyageant par train bénéficieront d'une réduction de 20 % sur les tarifs de la S.N.C.F. (billets de congrès).

ATTENTION : L'inscription ne deviendra effective qu'après versement au CCP de la F.N.O.S.A.D.

L'ordre du jour du 2^e Congrès paraîtra dans le prochain B.I.

Signalons que MM. les docteurs Pillon, Rousseau, Douhet, Ansel et d'importantes personnalités étrangères et d'Apimondia prendront la parole au cours de ce congrès.



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologies

Société d'apiculture du district de Martigny

De nouveau le deuil a frappé notre section. Après le décès tragique de notre cher président Clerc, c'est notre ancien président de section

M. Adrien RODUIT de Mazembroz (Fully)

qui a répondu à l'appel de son Créateur.

Atteint d'une grave maladie qui le tint de longs mois alité, il supporta une douloureuse opération et ses douleurs avec une admirable résignation et donnait confiance à tous ceux qui l'approchaient. Hélas, le mal insidieux eut raison de sa robuste constitution et le 30 novembre il entrait dans la Paix éternelle.

Adrien Roduit était une personnalité attachante et de bon conseil. Toujours, il s'efforça de comprendre et suivre la nature et son activité principale il la consacra à la culture de ses terres et vignes. L'apiculture ne pouvait le laisser indifférent. Il donna à ses abeilles toute son attention et leur vouait des soins et une affection tout particuliers. De loin à la ronde on venait querir ses conseils et des encouragements. Jamais il ne refusait ses services et il le faisait avec ce tact et cette discrétion de l'homme foncièrement bon.

Ses collègues apiculteurs, conscients de sa valeur, l'appelèrent au comité de section comme vice-président, puis comme président de 1951 à 1958. Sous sa judicieuse autorité la section ne fit qu'embellir et croître. Il avait la science de créer une atmosphère de franche camaraderie et d'amitié.

Il repose maintenant dans cette terre de Fully qu'il a bien servie et qu'il affectionnait tant. Il s'est endormi conscient d'avoir bien rempli sa tâche d'homme honnête et serviable.
Do.

Hommage à M. Alfred CORREVON, inspecteur

La section d'apiculture de la Menthue vient d'être frappée par le deuil. Son dévoué caissier et inspecteur a été terrassé par une crise cardiaque lors d'une promenade en forêt, pendant l'exercice de ses fonctions de garde-chasse.

Le vendredi 17 novembre 1967, une très nombreuse assistance rendait les derniers devoirs et honneurs à notre cher collègue et ami. Bricoleur doué d'une grande dextérité, notre ami Alfred a construit ses ruches lui-même, et il fut un